



Yvelines
Le Département

15^{ème} Coupe Nationale des Entreprises

Course des Lauriers Ile-de-France - grade 5A

16-17 juin 2018

Club de Voile St Quentin en Yvelines

Une régate plaisir autour de valeurs fortes :

- esprit d'équipe
- convivialité
- dynamisme

Le matériel est fourni avec 3 supports possibles :

- dériveur solitaire sur Laser Standard
- dériveur double sur Laser Vago
- catamaran double sur Topaz 16

Les classements :

- un classement par support
- un classement combiné sur les 3 supports



Le principe :

- une entreprise constitue une équipe de deux bateaux (soit 2 ou 4 personnes)
- chaque équipe rencontre en duel toutes les autres équipes
- la règle est simple : le bateau qui termine dernier fait perdre son équipe

Le déroulement de l'épreuve :

- une phase de poules puis des phases finales
- des courses dynamiques de 20 minutes maximum
- un arbitrage direct sur l'eau
- un apéritif dînatoire le samedi soir



Les équipes doivent être constituées de membres :

- d'une même entreprise
- d'un groupement d'entreprises
- d'une administration
- d'une collectivité, école, ...
- d'une corporation, fédération, ...



Sont également assimilés à des membres de l'entreprise :

- les ayants-droits (enfants et conjoints),
- les retraités de l'entreprise dans la mesure où ils bénéficient des œuvres sociales de l'entreprise,
- les étudiants des grandes écoles et universités en stage dans l'entreprise,
- les partenaires et invités : leur nombre ne devant pas dépasser 50 % des membres de l'équipe.



AVIS DE COURSE

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*, incluant l'annexe D,
- 1.2. les règlements fédéraux.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1. Cette régata se disputera sur le principe de la course par équipe avec arbitrage sur l'eau au sens de l'annexe D des Règles de Course à la Voile (RCV). Le matériel est mis à disposition par le club organisateur
- 2.2. Trois supports sont possibles : dériveur solitaire, dériveur double, catamaran.
- 2.3. Une entreprise ne peut inscrire qu'une seule équipe dans chacun des supports proposés. En fonction du nombre d'inscrits sur les supports doubles, un regroupement sera proposé sur l'un ou l'autre support.
- 2.4. Une équipe est composée de 2 personnes en dériveur solitaire, de 4 personnes en dériveur double et catamaran.
- 2.4.1. Le nombre d'équipes est limité à 8 par support. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi, à l'aide du formulaire ci-joint.
- 2.4.2. Les équipes ou les équipages doivent être constitués de salariés et de leurs ayants droit (enfants, conjoints) d'une même entreprise, d'un club d'entreprises, d'une administration, d'une collectivité ou d'une corporation. Les retraités de l'entreprise sont considérés comme salariés dans la mesure où ils bénéficient des œuvres sociales de l'entreprise. Cette épreuve est aussi ouverte aux étudiants de grandes écoles ou universités en stage dans l'entreprise.
- 2.4.3. Si des entreprises doivent s'associer pour pouvoir constituer une équipe complète, elles devront soumettre l'acceptation de leur inscription inter entreprise à la commission nationale sport entreprise.
- 2.4.4. Une équipe ne pourra comporter plus de 50 % d'extérieurs à l'entreprise (ex : Laser : 1 salarié + 1 extérieur).
- 2.4.5. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - ou leur licence FFSE accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - Possibilité de prendre sur place des licences FFVoile temporaires ou des licences FFSE, dans ce cas, il faudra fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs,

3. DROITS À PAYER

Les droits requis sont de 50 euros par personne.

Des paniers repas sont proposés pour chaque midi au prix de 8 € l'unité ; à commander avec la préinscription.

4. PROGRAMME

- 4.1. Confirmation d'inscription : 16 juin de 9h30 à 11h45
- Briefing coureurs et tirage au sort des poules : 16 juin 11h45
- Apéritif dinatoire de bienvenue : 16 juin 18h30
- Remise des prix : 17 juin après les courses

- 4.2. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
16 juin	13h00	Toutes
17 juin	9h30	Toutes

Le dernier jour, le dernier signal d'avertissement sera indiqué dans les instructions de course.

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées à la confirmation des inscriptions.

6. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour pour les dériveurs. Pour les catamarans, en cas de pénalité à effectuer sur un bord de louvoyage, la pénalité à effectuer sera d'un empannage, et lorsque le bateau est pénalisé sur un bord de portant, il devra effectuer un virement de bord ; sur un bord de travers, le catamaran pourra choisir entre empannage(s) ou virement(s) de bord.

7. CLASSEMENT

- 7.1. Pour chaque support (dériveur solitaire, dériveur double, catamaran), l'épreuve se déroulera en deux phases :
- une phase sélective sous forme d'une série de courses en duel (une équipe contre une autre équipe),
 - une phase demi-finales et finale entre les 4 premiers de la phase sélective.

Les classements seront établis conformément à l'annexe D des RCV.

Ce format de course pourra être modifié selon le déroulement des courses.

- 7.2 Le classement combiné sera établi à partir de la somme des points obtenus pour chaque support en appliquant la formule : 1^{er} 8 points, 2^{ème} 7 points, Une entreprise n'ayant pas d'équipe sur un support marquera 0 point pour celui-ci. Le départage des ex aequo se fera à partir des résultats des matches, l'équipe qui a battu l'autre sera devant. Si cela ne suffit pas ce sera l'équipe qui aura le meilleur classement en catamaran, puis en dériveur double, puis en dériveur solitaire.

- 7.3 Il sera fait une extraction du classement pour chaque support des équipes Ile-de-France dont l'entreprise est affiliée à la FFSE pour la course des Lauriers du Sport en Entreprise Ile de France.

8 PRIX

La « Coupe Nationale des Entreprises » par support sera décernée à la première équipe de chaque support.

La « Coupe Nationale des Entreprises Combiné », dit « Challenge FFSE », sera décernée à l'entreprise vainqueur du combiné des trois supports.

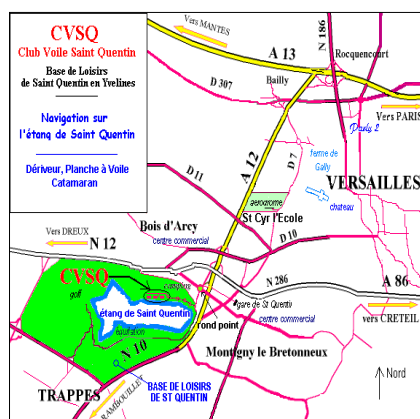
La première équipe féminine de chaque support sera récompensée.

La Course des Lauriers sera décernée par support à la première équipe d'Ile de France

9 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et /ou corporel).

10 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES



Lieu :

Ile de Loisirs de l'Étang de Saint-Quentin en Yvelines

Accès :

Par les transports en commun :

- Ligne C du RER : Gare de St Quentin en Yvelines.
- Depuis la "gare Montparnasse" : Gare St Quentin en Yvelines.
- Depuis la gare de "Versailles Rive Gauche" : Bus 2710 (APTR) - Gare St Quentin en Yvelines.
- Depuis Paris "Porte d'Orléans" : Bus 475.

Par la route :

- Accès par le périphérique Ouest, prendre direction "Rouen", puis A12 direction "St Quentin en Yvelines", sortir à "Ile de Loisirs de St Quentin en Yvelines".
- Entrée de l'île de loisirs : place de la Paix Céleste, 78180 Montigny-le-Bretonneux.

Hébergement : Ile de loisirs de St Quentin en Yvelines

RD 912 - 78190 Trappes Contact : David Decock - Téléphone : 01 30 16 44 40 - Fax : 01 30 62 91 72

Office de tourisme :

Centre Commercial Régional Espace Saint-Quentin
3, place Robert Schuman

78190 Montigny-le-Bretonneux

Téléphone : 01 39 30 42 10 - Fax 01 39 30 42 16

<http://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/>

Informations complémentaires :

Thierry EUDE : 06 70 23 16 68, messagerie : cne@cvsg.fr

CVSQ : 01 30 58 91 74 - Site : www.cvsq.fr

Hébergements :

Le relais des Canardières (Hébergement de l'Île de Loisirs située sur la rive sud du plan d'eau, accès par une route interne

Restauration le midi :

Restaurant Les Alizés situé au Centre de voile de l'Île de loisirs
Repas / Sandwichs sur place - Téléphone : 01 30 58 40 95

FICHE D'INSCRIPTION

15^{ème} Coupe Nationale des entreprises les 16-17 juin 2018

Remplir les supports sur lesquels votre entreprise souhaite participer. La signature de tous les participants avec la mention manuscrite "Lu et approuvé" sera requise à la confirmation des inscriptions.

Nom de l'entreprise :	Correspondant :
Adresse :	Tél. mobile :
Email:	

- Equipe en Dériveur solitaire : Tarif 50 € par personne avec la fourniture des 2 Lasers Standard

	Nom	Prénom	N° de licence*	Salarié/Conjoint /Enfant/Extérie	Date de naissance	Acceptation (1) et (2) : signature
1						
2						

- Equipe en Dériveur double : Tarif 50 € par personne avec la fourniture des 2 Lasers Vago

	Nom	Prénom	N° de licence*	Salarié/Conjoint /Enfant/Extérie	Date de naissance	Acceptation (1) et (2) : signature
1						
2						
3						
4						

- Equipe en Catamaran : Tarif 50 € par personne avec la fourniture des 2 catamarans Topaz 16

	Nom	Prénom	N° de licence*	Salarié/Conjoint /Enfant/Extérie	Date de Naissance	Acceptation (1) et (2) : signature
1						
2						
3						
4						

* Si pas de licence FFVoile ou FFSE, une licence Evénement à 6 € sera à régler au Secrétariat de l'épreuve lors de l'inscription

Frais d'inscription et de paniers repas	Nombre	Total
Inscription des participants	50 € par personne	
Panier repas samedi midi	8 € par personne	
Panier repas dimanche midi	8 € par personne	
Total (Inscription et restauration)	-----	

(1) "J'accepte de me soumettre aux règles de course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve"

(2) "En participant à cette régata, le compétiteur autorise l'autorité organisatrice et les sponsors de celui-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels et autres reproductions de lui-même prises lors du championnat et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous matériaux dudit championnat".

Pour ceux qui n'ont pas leur licence FFVoile club compétition et pour les concurrents ayant besoin d'une licence temporaire, un **certificat médical** de non contre indication à la compétition en voile sera exigé pour valider l'inscription.

Inscription à retourner avec un chèque à l'ordre de « CVSQ » avant le 1^{er} juin 2018 le cachet de la poste faisant foi :

CV Saint Quentin

Coupe Nationale de Voile des Entreprises

BP 229 - 78051 SAINT QUENTIN EN YVELINES

Courriel : cne@cvsq.fr

Date et signature,